

Date d'envoi de la convocation : 26 juillet 2018

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er août 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} du mois d'août à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT.
M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY.
Mme Thiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS.

Absents : 1 M. Olivier BACCIALONE.

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL01082018-08 : Demande de subvention au titre du fonds d'aide à l'aménagement et de l'équipement des communes (FDAEC) : Précision du montant alloué

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Lors de la séance du 29 mars 2018, la commune a délibéré sur la demande de subvention au titre du fonds d'aide à l'aménagement et de l'équipement des communes (FDAEC) affectée cette année à la réfection de la toiture de l'hôtel de ville. A l'époque, le montant exact de la somme allouée à la commune n'avait pas été communiqué par les conseillers départementaux du canton.

Les services du département de la Gironde demandent que la délibération n°DL29032018-09 du 29 mars 2018 soit complétée et précisée par le montant alloué, soit 33 173 euros.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACTE le montant de 33 173 euros alloué par le Département de la Gironde à la commune au titre du FDAEC 2018.

ARTICLE 2

CONFIRME que la somme allouée sera consacrée aux travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Laurent PEYRONDET

A blue ink signature of Laurent Peyrondet is written over a circular official stamp of the Mayor of Lacanau. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LACANAU' and 'GIRONDE'.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :